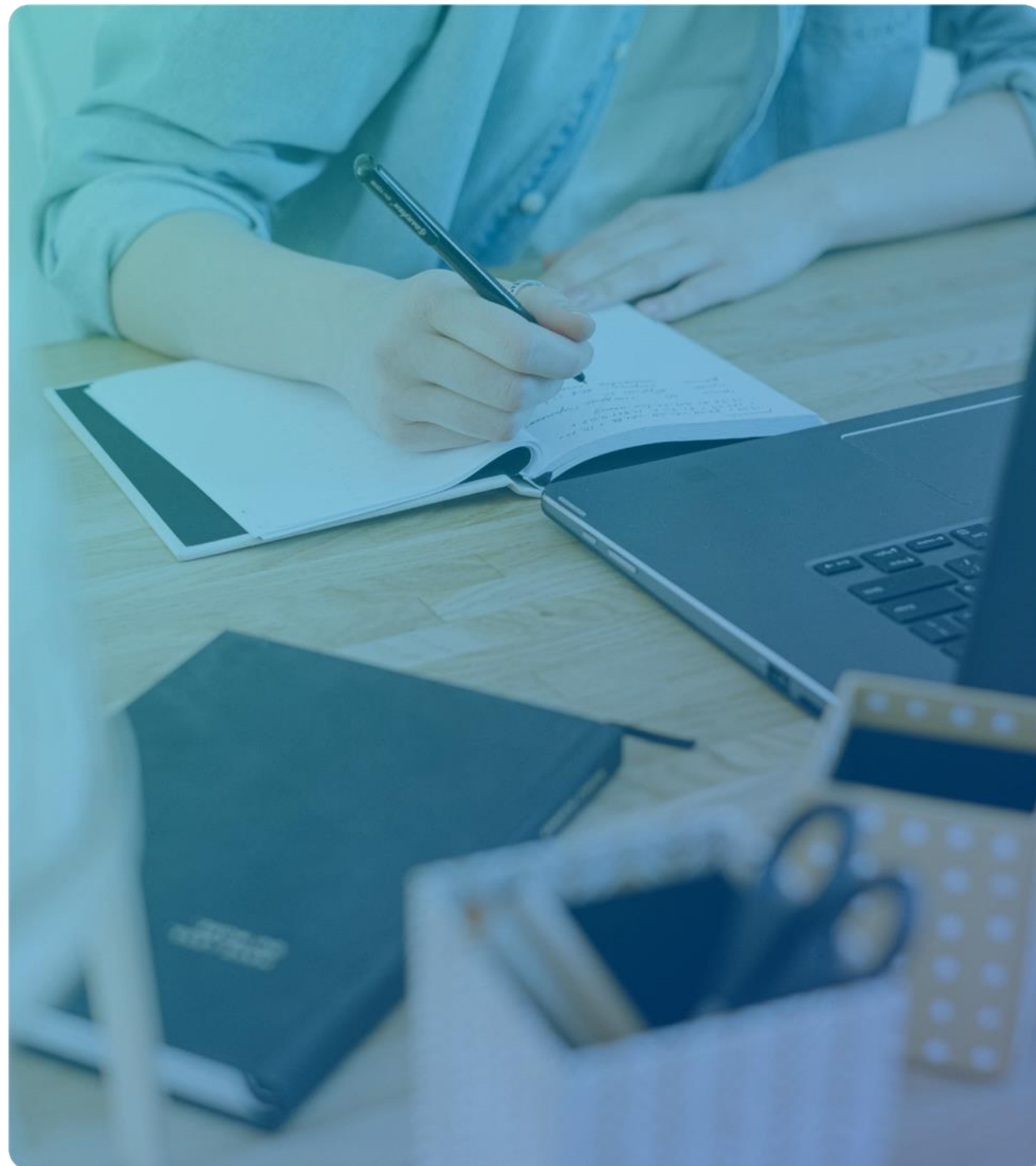


Loi Pacte

Épargne salariale et retraite, quel bilan à N+3 ?

Jeudi 26 janvier 2023



Présentation des intervenants



Patrick Behanzin

Directeur retraite collective et
Directeur marketing, offre & digital
Natixis Interépargne



Benoit Serre

Vice-président délégué de l'ANDRH

Natixis Interépargne, la référence en épargne salariale et retraite

Natixis Interépargne en chiffres



Plus de 3,1 millions
d'épargnants ⁽¹⁾



Plus de 81 000
entreprises clientes ⁽¹⁾



Plus de 30 milliards
d'euros d'actifs sous
gestion ⁽¹⁾

Déroulé webinaire Loi PACTE

- Une dynamique de marché
- Un gain pour l'épargne salariale et l'actionnariat salarié des PME
- Un bond pour l'épargne retraite
- L'essor en terme d'accompagnement des entreprises et des épargnants
- **Témoignage DRH : Benoit Serre,**
vice-président délégué de l'ANDRH



Introduction

Benoit Serre

Une dynamique de marché

Dynamique de marché : nouveaux PER titres et assurance

(Source France assureurs)

PER – Ensemble des acteurs
(sources : AFG, CTIP, FNMF, France Assureurs)

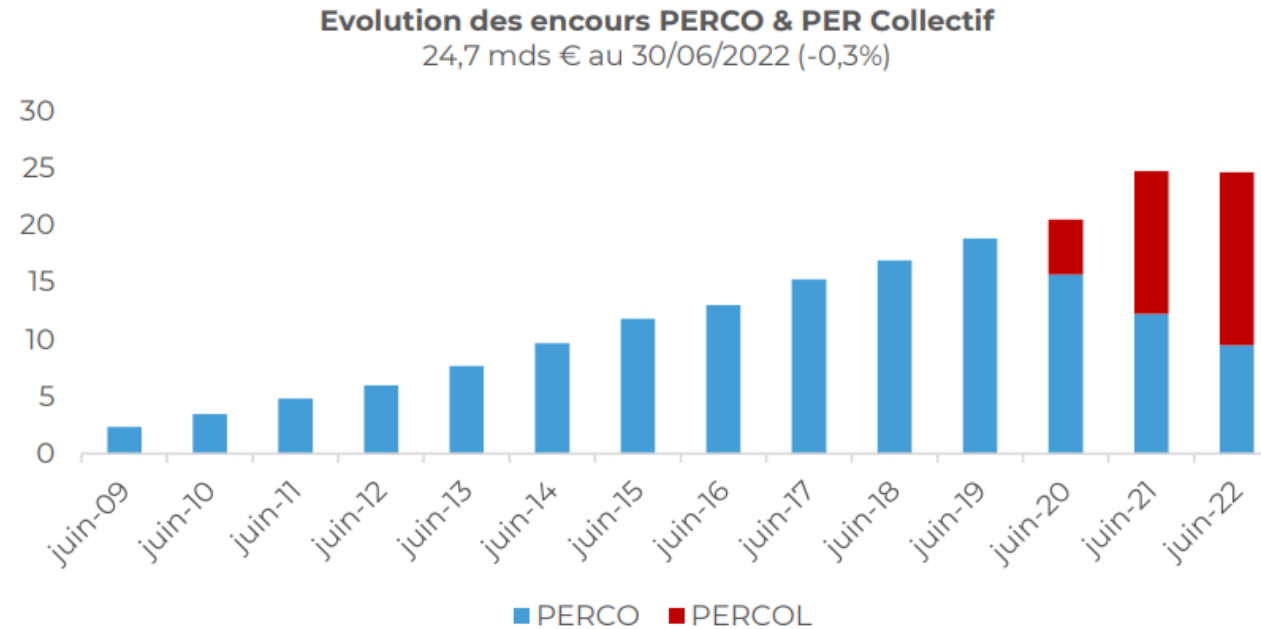
Encours à fin juin 2022
(en milliards d'euros)

	PER individuels	PER obligatoires	PER collectifs	Ensemble PER
Ensemble des acteurs	43,6	10,7	15,4	69,7
Part des entreprises d'assurance	76%	74%	2%	59%
Part des entreprises d'assurance hors transferts	95%	100%	6%	89%

Nombre d'assurés/titulaires/porteurs de parts à fin juin 2022
(en milliers)

	PER individuels	PER obligatoires	PER collectifs	Ensemble PER
Ensemble des acteurs	2 765	1 220	2 183	6 168
Part des entreprises d'assurance	82%	89%	1%	55%
Part des entreprises d'assurance hors transferts	97%	99%	6%	87%

Dynamique de marché : PER titres et PERCO



- Des **encours retraite stables en juin 2022**, malgré une **baisse des marchés actions** de plus de **10%** par rapport à juin 2021
- Un **bond des nouveaux PER** :
 - **collecte nette > 1 Md €** depuis le début de l'année (+66%)
 - **nombre d'épargnants : 2,2 Millions = + 53%** depuis le début de l'année

Un gain pour l'épargne salariale et l'actionnariat salarié des PME

Loi Pacte : un gain pour l'épargne salariale, en particulier dans les PME

- **Attractivité des petites et moyennes entreprises**
 - **Entreprises de moins de 50 salariés**
Suppression du **forfait social de 20%** sur toutes les sommes versées : participation, intéressement, abondement, intéressement
 - **Entreprises de moins de 250 salariés**
Suppression du **forfait social** sur l'intéressement
- **Pour toutes les entreprises**
 - **Relevé de comptes annuel** uniformisé
- **L'obligation de formation**
 - **Représentants salariés au conseil de surveillance des FCPE** (3jours par an)

Loi Pacte : un gain pour l'actionnariat salarié

- **Forfait social allégé à 10%**
 - **Au lieu de 20%** sur l'abondement versé dans les dispositifs d'actionnariat salarié par l'entreprise
- **Possibilité de verser un abondement unilatéral sur le PEE**
 - **En l'absence de contribution du salarié**, l'entreprise peut désormais effectuer une attribution uniforme à tous les salariés sur les fonds d'actionnariat salarié
- **Augmentation de la décote**
 - **La décote maximale autorisée sur les titres de l'entreprise dans le PEE, passe de**
 - 20% à 30% sur 5 ans
 - 30% à 40% sur 10 ans

Un bond pour l'épargne retraite

Principaux apports du Plan d'épargne retraite - PER

Une enveloppe fiscale retraite unique conçue pour l'épargnant

- Cette nouvelle enveloppe regroupe l'ensemble des anciens dispositifs de retraite supplémentaire : PERCO, PERP, Madelin, PERE (article 83)
- Intégration des **aspects patrimoniaux : déductibilité fiscale** des versements volontaires au sein des PER : **10% du revenu imposable**

Forfait social allégé (16%) pour l'entreprise

- **Lorsque le PER prévoit une gestion pilotée par défaut investie** au moins à 10% en titres PEA/PME. La mise en conformité des actuels PERCO+ devra se faire dans un délai de 3 ans (passage de 7% à 10%) avant le 01/01/2023
- La gestion pilotée permet l'orientation de l'épargne vers l'économie productive, et de meilleurs rendements sur le long terme

L'exigence d'information et de transparence envers les épargnants

- **Frais** : tableau récapitulatif annuel
- **Performance** des supports d'investissement
- Conditions favorables pour la **portabilité des plans** : *le coût lié au transfert est limité à 1%, mais celui-ci est gratuit si ce transfert intervient au bout de cinq ans (coût réduit à 0) et dans les conditions notamment de l'article L. 224-18 du CMF*

PER : tendances en termes de structuration de produits

Un marché en silo

- Transformation des PERCO en PERCOL : **teneurs de comptes**
- Transformation des article 83 en **PERO** : **assureurs**
- **PERU** : peu de PERU mis en place
 - Besoin de différenciation des dispositifs catégoriels
 - Problématique relative aux tables de mortalité communes aux deux sexes

Structuration de la gestion financière

- **Un intérêt marqué pour les FCPE** : en cas de dispositifs titres et assurantiels
 - Transparence et **gouvernance** des FCPE
 - Levier des **fonds labellisés ISR** : **51,1 Mds €**, soit **> 51% des encours diversifiés**, et des **versements nets** de **2,4 Mds €** sur les 6 premiers mois de l'année 2022.
- **Gestion pilotée** : choix retenu par la **moitié des épargnants** lors des versements dans le PER
- **Un intérêt pour des grilles de gestion pilotée**, parfois **harmonisées** en cas de dispositifs **titres et assurantiels** au sein d'une même entreprise.

L'essor en terme d'accompagnement des entreprises et des épargnants

Des outils innovants pour valoriser les dispositifs et faciliter le pilotage

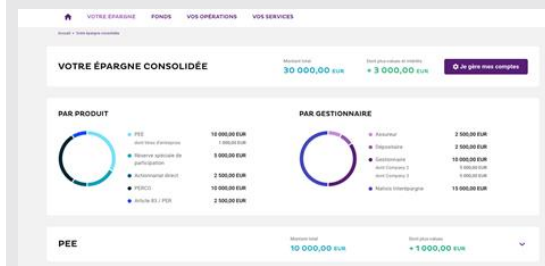
CONSEIL PERSONNALISÉ



SIMULATEUR RETRAITE



AGRÉGATEUR



CONSEIL INDIVIDUALISÉ PAR UN EXPERT



PLATEFORME UNIQUE

entre les teneurs de comptes et les assureurs pour simplifier le parcours client

Opportunités d'amélioration

Opportunités d'amélioration

- **Harmoniser le traitement fiscal des rachats entre le PER et le PEE**
 - **Versements volontaires au sein du PER** : PFU (Prélèvement forfaitaire unique) à 30% versus un PS de 17,2% dans le cadre du PEE, pour certains cas de déblocage
 - Nécessité d'encourager l'épargne longue
- **Harmoniser le mode de sortie entre le PERCOL et PERO**
 - Absence de sortie en capital de l'épargne constituée grâce aux cotisations obligatoires
- **Harmoniser les règles en matière de succession**
 - **Bénéficiaires** : désignation pour les PER assurantiels / **héritiers de droit commun** pour les PER titres
 - **Plafonds d'abattement** : abattements spécifiques pour les PER assurantiels / **Droit commun** pour les PER titres

Merci de votre attention !

Avez-vous des questions ?



Les prochains événements



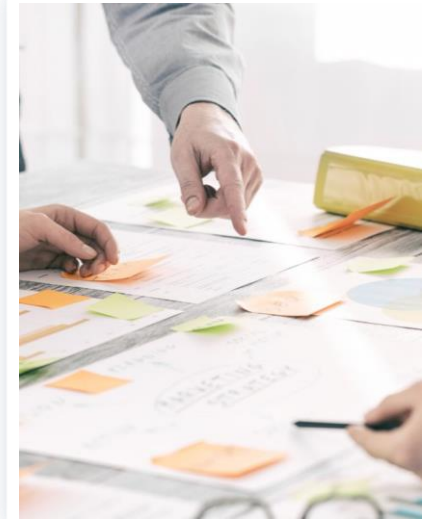
Connaître le
fonctionnement
des prud'hommes

2 février – 12h 13h



Transition
écologique : quel
impact sur les
métiers ?

7 février – 12h 13h



Talent
management :
développer des
filières d'expertise

9 mars – 12h 13h